



ORIENTATION APRES LA 3^{ème}

Mme Laizet ,

Psy-EN

Mme Boidot,

Principale-adjointe

M. Reydy

Principal

Réunion du 27 février 2020



Vos ressources AU COLLEGE

Le professeur principal de votre enfant

L'équipe de direction du collège

Le CDI du collège

Le site Internet du collège :
la rubrique

TOUT SUR L'ORIENTATION

D'AUTRES RESSOURCES

✓ **Lesmétiers.net**

site internet présentant tous les métiers et les formations initiales en Ile-de-France. Il comporte également des tests d'orientation, des fiches métiers et des informations pratiques.

✓ **Onisep.fr**

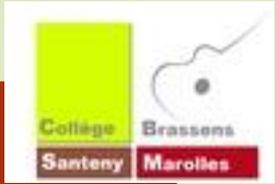
site internet diffusant toute l'information sur les formations et les métiers. Il propose aussi des nouveaux services aux élèves et aux parents.

✓ **Les portes ouvertes des lycées**

Consultables sur le site du collège



Choisir son orientation
après la 3^e



Bien distinguer orientation / affectation

Je décide de la destination du voyage :

c'est **I'ORIENTATION**

Exemple : La 2nd GT

Je ne décide pas totalement de l'hôtel :

c'est **I'AFFECTION**

Exemple : je choisis le lycée Henri IV à Paris

Mais je suis affecté au lycée G. Budé



- **Procédures d'orientation :**

phases de dialogue avec le collège qui aboutit à une décision d'orientation :

2^{nde} générale et technologique

2^{nde} professionnelle

1^{ère} année de CAP

FICHE DIALOGUE :
1^{er} et 2nd semestre

- **Procédures d'affectation :**

procédure qui permet d'affecter les élèves dans un établissement en fonction de leurs vœux

**Par Téléservices à compter
du 4 mai 2020
(à partir du 6 avril,
consultation possible de
l'offre de formation)**



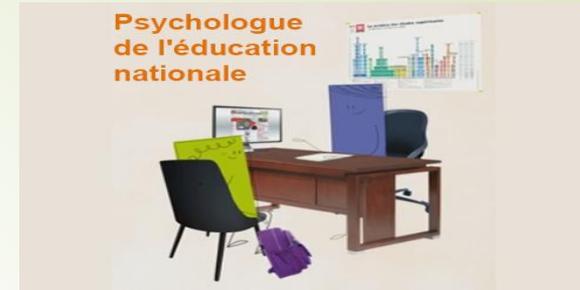
Procédure académique informatisée : AFFELNET



PROCEDURE D'ORIENTATION

Madame Laizet,

Psychologue de l'Education Nationale,
Conseillère en orientation scolaire



Permanences au collège:

-Mardi après-midi (1 semaine sur 2)

-Jeudi après-midi

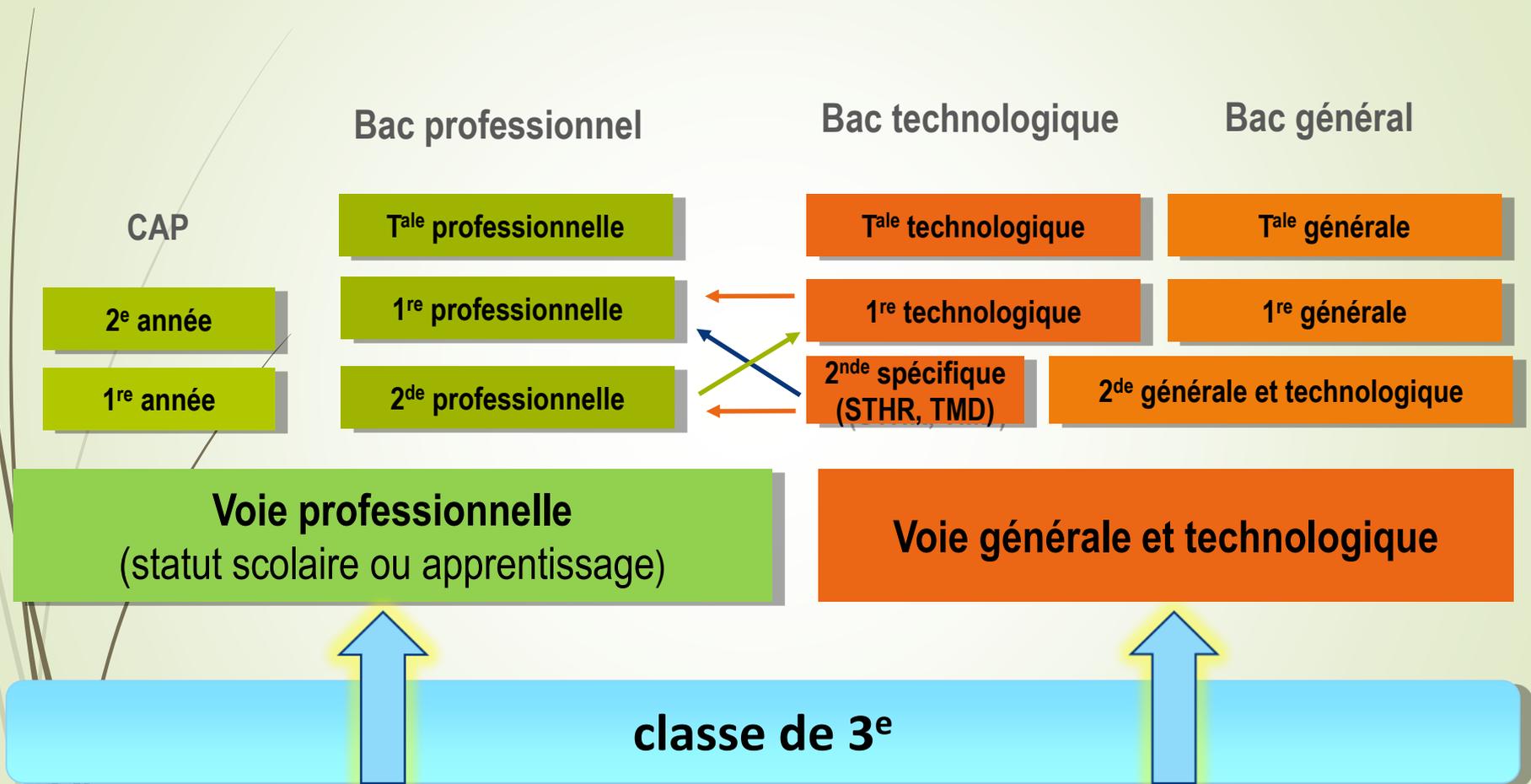
➤ Les rendez-vous sont à prendre auprès de la secrétaire

Permanences au CIO de Boissy-Saint-Léger:

-Mercredi matin (sur rendez-vous)

-Mercredi après-midi (sans rendez-vous)

Des formations différentes, plusieurs diplômes





La voie professionnelle

-le CAP

-le Bac professionnel

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle - CAP

Premier niveau de qualification pour l'emploi (diplôme de niveau V)

Durée

- ↳ 2 ans après la 3ème

Statut

- ↳ scolaire : **élève** au lycée
- ↳ **apprenti-e** en alternance entre CFA et entreprise (rechercher un employeur pour signer un contrat d'apprentissage)

Programme

- ↳ des **enseignements généraux en lien avec la spécialité**
- ↳ des **enseignements professionnels** (environ 18h par semaine)
- ↳ des **périodes de formation en milieu professionnel** (12 et 14 semaines de stages)
- ↳ Des heures d'accompagnement personnalisé et de préparation à l'orientation

Et après?

- ↳ Poursuite en 1^{ère} professionnelle de la spécialité
- ↳ Insertion dans la vie active

Le BAC PROFESSIONNEL

Durée

- ↘ 3 ans après la 3^{ème}

Statut

- ↘ scolaire : **élève** au lycée
- ↘ **apprenti-e** en alternance entre CFA et entreprise (rechercher un employeur pour signer un contrat d'apprentissage)

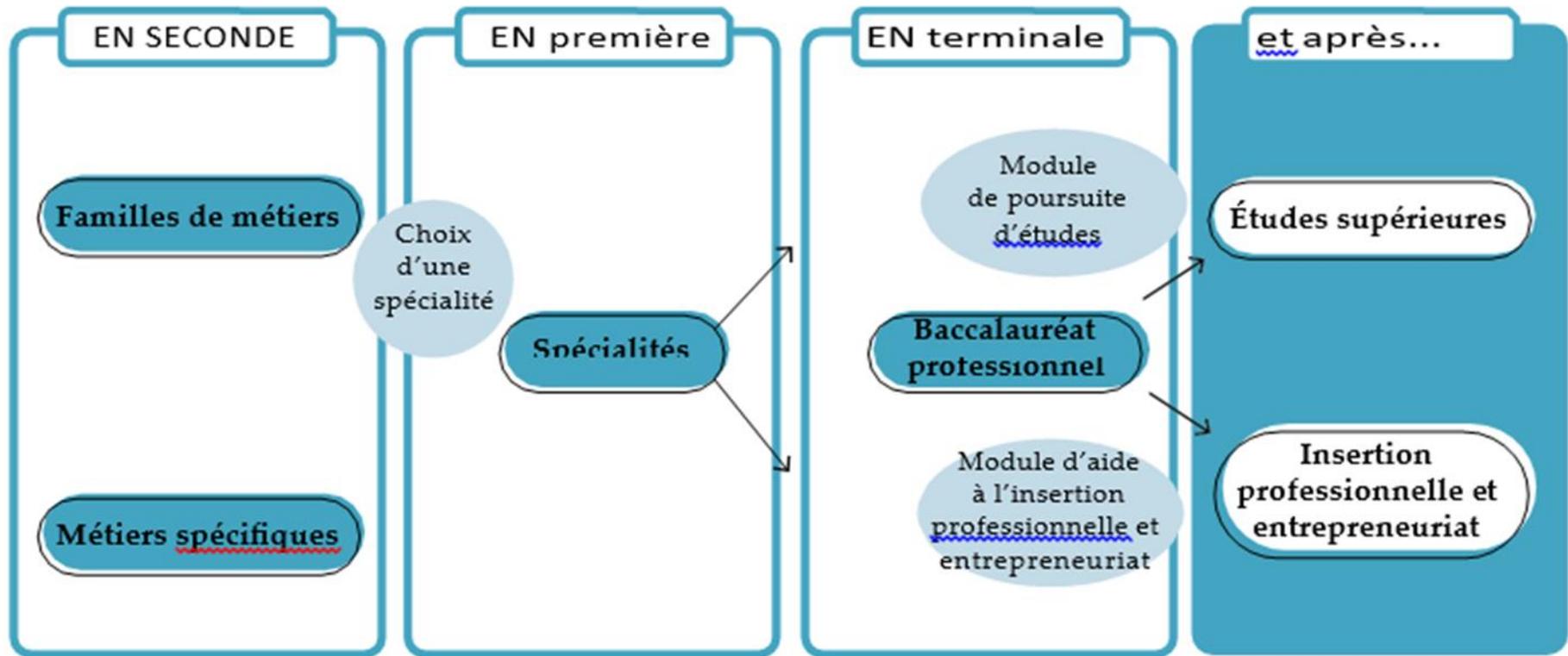
Programme

- ↘ des **enseignements généraux en lien avec la spécialité**
- ↘ des **enseignements professionnels** (environ 13h par semaine)
- ↘ des **périodes de formation en milieu professionnel** (entre 18 et 22 semaines de stages réparties sur les 3 ans)
- ↘ Des heures d'accompagnement personnalisé et de préparation à l'orientation

Et après?

- ↘ Poursuite d'études en BTS (sur dossier scolaire) / (mentions au bac)
- ↘ Insertion dans la vie active

Le BAC PROFESSIONNEL



La procédure PASSPRO

30 Avril: Fin des inscriptions

Permet aux élèves de 3^{ème} intéressés par certaines formations professionnelles de bénéficier d'entretiens d'information dans les lycées.

Ces entretiens permettent d'apporter aux élèves l'information la plus précise sur la formation envisagée (compétences requises, contenus, débouchés,...)

L'entretien s'appuie sur une lettre de motivation guidée que l'élève doit remplir.

Ces entretiens évaluent la motivation et l'implication des élèves.

La procédure PASSPRO

30 Avril: Fin des inscriptions

2 types d'entretien:

- entretiens individuels
- entretiens collectifs

L'élève passe un seul entretien par domaine.

Les entretiens PASSPRO ne sont pas des inscriptions dans les formations.

Comment s'inscrire à PASSPRO?

- Informer la principale adjointe.
- Remplir le document donné par la principale adjointe et le rendre avant le 30 Avril (dernier délai).

2^{nde} pro Métiers de la sécurité

Procédure particulière

Bac professionnel qui prépare à l'exercice de différents métiers dans le **domaine de la sécurité** au sein:

-des **fonctions publiques** (par concours et sous conditions d'accès): gardien de la paix de la Police Nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme, etc.

-d'**entreprises privées de gardiennage et de sécurité**.

/!\ Bonne condition physique

Les élèves doivent participer à l'ensemble des étapes de la procédure de recrutement pour valider leur candidature : *Dates différentes selon les établissements (se renseigner au collège)*

- Réunion d'information obligatoire
- Constitution d'un dossier de candidature (extrait du casier judiciaire, etc)
- Entretien
- Tests sportifs

2nde professionnelle Métiers de l'Aéronautique

Procédure particulière

Au Lycée Aristide Briand – LE BLANC MESNIL (93)

Objectif: Prépare à l'exercice de différents métiers de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des aéronefs).

Conditions: Avoir un bon niveau en anglais et en mathématiques

Constitution du dossier de candidature **avant le 27 mars**

Entretien au lycée qui donnera lieu à un « avis ».



La voie générale & technologique

La voie générale et technologique

Bac technologique

Bac général

T^{ale} technologique

T^{ale} générale

1^{re} technologique

1^{re} générale

2nde spécifique
(STHR, TMD)

2^{de} générale et technologique

Voie générale et technologique



classe de 3^e

▶ La 2^{de} générale et technologique

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologies	1 h 30
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	HORAIRE ÉLÈVE
1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU CHOIX PARI :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (a) Colomb, Budé	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (a) Budé	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale Colomb, Budé	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou danse ou musique ou théâtre Budé	3 h
Éducation physique et sportive Budé	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	3 h
1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU CHOIX PARI :	
Management et gestion Budé	1 h 30
Santé et social Budé	1 h 30
Biotechnologies Budé	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur Colomb, Budé	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture - design	6 h
Atelier artistique	72 h annuelles
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE	
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
Pratiques professionnelles	3 h

(a) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.



La fiche de dialogue



FICHE DE DIALOGUE¹

pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT

.....

 Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
 Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
 Professeur principal : Classe fréquentée :
 Représentant légal 1 :
 Représentant légal 2 :

1^{ER} SEMESTRE ou 2^E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique
- 2^{de} professionnelle
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
- 1^{re} année de CAP
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

1 Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

1^{ER} SEMESTRE ou 2^E TRIMESTRE : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

Le passage en :

- 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique Favorable Défavorable Réservé
- 2^{de} professionnelle Favorable Défavorable Réservé
- 1^{re} année de CAP Favorable Défavorable Réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

.....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations éventuelles :

.....

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre.

RETOUR DE LA FAMILLE

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

2^E SEMESTRE ou 3^E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Choix définitif(s)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique
- 2^{de} professionnelle sous statut scolaire sous statut d'apprenti
- 1^{re} année de CAP sous statut scolaire sous statut d'apprenti

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

2^E SEMESTRE ou 3^E TRIMESTRE : PROPOSITION(S) DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

Le passage en :

- 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique Oui Non
- 2^{de} professionnelle Oui Non
- 1^{re} année de CAP Oui Non

Observations du conseil de classe :

.....
.....

Dispositif de mise à niveau conseillé

Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

.....

À le

Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DE LA FAMILLE

Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

Téléphone :avant le / /

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

Après entretien avec la famille le/...../..... ,
la décision d'orientation retenue est :

Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille :

.....
.....
.....
.....

À le
Signature du chef d'établissement

RÉPONSE DE LA FAMILLE suite à l'entretien avec le chef d'établissement

- Nous acceptons** la décision du chef d'établissement.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et demandons le **maintien dans le niveau de la classe d'origine**.
- Nous n'acceptons pas** la décision du chef d'établissement et faisons **appel**.

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

- vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision ;
- les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;
- les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation définitives ;
- lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Recteur auquel l'établissement de scolarisation de l'élève est rattaché.

.....
.....
.....
Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Classe fréquentée :

DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL

Rappel de la demande de la famille :

Rappel de la décision du chef d'établissement motivée :

.....
.....
.....
.....

À l'issue de la commission d'appel, la demande de la famille est :

Acceptée / Refusée

Motivation en cas de décision non conforme à la demande :

.....
.....
.....
.....

Nom et adresse professionnelle du président de la commission d'appel :

Date et signature du président de la commission d'appel :

DEMANDE DE MAINTIEN APRÈS APPEL

En cas de désaccord avec la décision d'appel, le maintien dans le niveau de la classe d'origine peut être obtenu pour la durée d'une seule année scolaire.

Nous n'acceptons pas la décision de la commission d'appel et demandons le maintien dans le niveau de la classe d'origine.

Signature du représentant légal 1 :

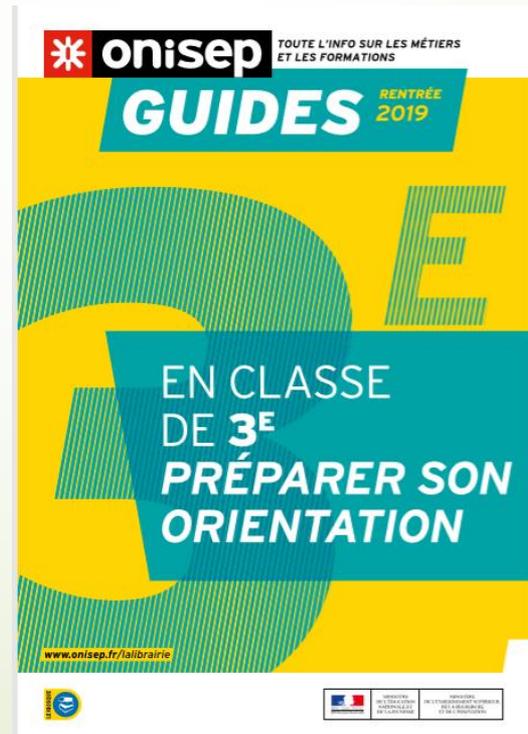
Signature du représentant légal 2 :

À remettre au chef d'établissement pour le/...../.....

Des RESSOURCES

Sites Internet:

- onisep.fr
- oniseptv.fr
- eduscol.fr
- quandjepasselebac.education.fr



-Onisep.fr (Rubrique Téléchargement)



CIO Boissy-St-Léger:
3, Avenue Charles de Gaulle
94470 Boissy-Saint-Léger
01 45 69 65 73

Du Lundi au Vendredi:
9h à 12h30 (sur rendez-vous)
13h30 à 17h (sans rendez-vous)

Ouvert le 1^{er} et le 3^{ème} samedi matin du mois
Ouverture pendant les vacances scolaires



PROCEDURE D'AFFECTATION



AFFECTATION

LE OÙ ?

DANS QUEL LYCEE ?



Qui décide de l'affectation ?

Ce n'est ni le/la psy-E.N., ni le collège

mais l'Inspection Académique
(DSDEN)

à travers un logiciel informatique :

AFFELNET



AFFECTATION 2015 – 2016 – 2017 - 2018

ORIENTATION	AFFECTATION	2015	2016	2017	2018
2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO)	GUILLAUME BUDE LIMEIL BREVANNES	70 51%	53 42%	57 42%	85 67%
2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO)	CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	10 7%	26 21%	45 33%	12 9%
2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO)	BLAISE PASCAL BRIE COMTE ROBERT	6 4%	8 6%	3 2%	1 0,8%
2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO)	SAINT PIERRE BRUNOY	4 3%	4 3%	5 3%	1 0,8%
2NDPRO METIERS RELATION CLIENTS ET USAGERS	BLAISE PASCAL BRIE COMTE ROBERT	4	3	1	2
2NDPRO ASSP ACC.SOINS-S.PERS -	GUILLAUME BUDE LIMEIL BREVANNES	4	2	2	3
2NDPRO SPVL	GUILLAUME BUDE LIMEIL BREVANNES		3	1	1
SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE					
2NDPRO S.N. SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	CHRISTOPHE COLOMB SUCY EN BRIE	3	1		4
	Nb d'élèves en 3ème	136	127	134	127

L'affectation en 2nde GT



**10 vœux
possibles**

Cas général : 2nde GT avec ou sans enseignements optionnels

L'élève choisit ses enseignements optionnels à l'inscription au lycée.

- **Priorité d'affectation sur le lycée de zone géographique en fonction du domicile.**
- **Affectation sur un lycée hors zone géographique : *si places vacantes et selon critères d'assouplissement de la carte scolaire (formulaire d'assouplissement carte scolaire à remplir par les familles).***

L'affectation en 2^{nde} GT



Cas particulier : 2^{nde} GT avec enseignement optionnel rare

Pas d'information pour le moment

Uniquement :

- > CCD (Création et Culture Design)
- > EATDD (Ecologie, Agronomie, Territoires et Développement Durable en lycée agricole)
- **Pas de sectorisation** : *affectation académique sur la base des résultats scolaires*
- Prévoir un vœu de sécurité en 2^{nde} sur le lycée de secteur



L'affectation en CAP / 2nd Pro

10 vœux
possibles dans
l'académie

- **Pas de sectorisation pour l'affectation en voie professionnelle**
l'affectation est académique.
- Prise en compte des résultats scolaires
- Procédures particulières pour formations par apprentissage : les démarches auprès des CFA sont effectuées par les parents.

Calendrier d'orientation et d'affectation

	VOIE PROFESSIONNELLE VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
Saisie des vœux sur Téléservices	Du 4 mai au 1^{er} juin
Conseils de classes de 3^{ème}	Vers le 28 mai 2020
Résultats de l'affectation	Fin juin par papier – 1^{er} juillet en Téléservices
Inscriptions dans les établissements	Du 30 juin au 3 juillet par Téléservices



L'INSCRIPTION

C'est l'Inspecteur d'Académie qui est responsable de l'affectation des élèves dans les établissements publics

MAIS

C'est la famille qui est responsable de l'inscription de l'élève dans l'établissement d'affectation



TELE-INSCRIPTION

**Procédure informatique
par Téléservices**



Merci de votre attention!